



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 8 mars 2019 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 1^{er} mars 2019 s'est tenu à la mairie de Mizoën le 8 mars 2019 à 18h30.

Étaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Absent : BERARD Guy

Secrétaire de séance : François PINATEL

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le vote des 3 taxes directes locales.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu du 15 février 2019. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 7 janvier 2019 : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien 2019 de la via ferrata. Montant du devis : 2 640 € TTC.

Décision du 14 janvier 2019 : acceptation du devis de l'entreprise FIRMONT ARNAUD pour des travaux d'élargissement sur la route d'Emparis. Montant du devis : 1 600,00 € TTC.

Décision du 17 janvier 2019 : acceptation des devis de l'entreprise TCHOOKAR pour l'animation cirque à l'école maternelle. Montant du devis : 1 912,00 € TTC.

Décision du 1^{er} mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise TROUILLOUX ELECTRICITE pour les travaux de rénovation de l'électricité de l'église. Montant du devis : 4 683,60 € TTC.

Décision du 4 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise SUEZ pour la prestation de contrôle des poteaux incendie. Montant du devis : 576,00 € TTC.

Décision du 4 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise SUEZ pour la prestation de lavage des deux réservoirs. Montant du devis : 1 168,50 € TTC.

Décision du 4 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise ELYFEC pour la mission de CSPS relative aux travaux d'extension de l'école maternelle. Montant du devis : 1 470,00 € TTC.

Décision du 4 mars 2019 : acceptation du devis de l'entreprise VERITAS pour la mission de contrôle technique relative aux travaux d'extension de l'école maternelle. Montant du devis : 4 068,00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

COMPTE RENDU DES REMBOURSEMENTS DE FACTURES AUX ELUS ET PERSONNELS

Monsieur le Maire fait état des remboursements de factures aux élus et personnels intervenus au dernier trimestre 2018. Il rappelle qu'une délibération a été prise le 19 mai 2017 pour autoriser le remboursement de factures acquittées sur les deniers personnels auprès de fournisseur sans compte. Cette délibération prévoit qu'un compte-rendu de ces remboursements soit présenté au conseil municipal le plus proche.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des remboursements de factures aux élus et personnels :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU C.C.A.S.

Monsieur Gilbert MICHEL rappelle que le CCAS a été dissout au 31 décembre 2018 et que le conseil municipal doit approuver le compte de gestion et le compte administratif 2018. Il donne lecture des chiffres issus du compte de gestion tenu par Mme la trésorière strictement identiques aux chiffres du compte administratif tenu par la commune, à savoir :

Section d'investissement : néant

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2017	11 987,77 €
Résultat de l'exercice 2018	- 9 974,27 €
Résultat définitif au 31.12.2018	2 013,50 €

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que le budget du CCAS étant dissout l'excédent budgétaire (2 013,50 €) sera reporté au budget principal 2019 en recette de fonctionnement.

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2018 du budget CCAS :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte administratif 2018 du budget CCAS (hors de la présence de Monsieur le Maire) :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gilbert MICHEL donne lecture des chiffres issus du compte de gestion tenu par Mme la trésorière strictement identiques aux chiffres du compte administratif tenu par la commune, à savoir :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2017	- 98 364,21 €
Dépenses 2018	299 394,20 €
Recettes 2018	357 193,45 €
Résultat de l'exercice 2018	57 799,25 €
Résultat cumulé au 31.12.2018	- 40 564,96 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2017	97 137,04 €
Part affectée à l'investissement en 2018	97 137,04 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0,00 €
Dépenses 2018	625 556,45 €
Recettes 2018	737 362,60 €
Résultat de l'exercice 2018	111 806,15 €
Résultat définitif au 31.12.2018	111 806,15 €

Il est proposé que l'excédent de fonctionnement (111 806,15 €) soit affecté en recette d'investissement (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement.

Monsieur le 1er adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2018 du budget principal :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Monsieur le 1er adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal (hors de la présence de Monsieur le Maire) :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2018 inchangé depuis 2013, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 18,38 %
- ✓ Taxe foncière bâti : 56,28 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 53,40 %
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : 37,79 %

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales tels que donnés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire présente les propositions de crédit en recettes et dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent à un montant de 707 566,25 €. Il précise que les prévisions sont inférieures à celles de 2018 (pour mémoire 714 776 €) pour tenir compte des baisses de recettes fiscales et des dotations.

Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail ayant permis de définir le plan pluriannuel d'investissement (PPI) avec priorisation des travaux à entreprendre sur plusieurs exercices comptables. Lors de l'élaboration du budget 2019, des arbitrages ont été fait pour adapter les dépenses aux recettes d'investissement connues. Monsieur le Maire présente aux élus la liste finale des investissements à réaliser en 2019 :

Carte Communale	Finalisation de la carte communale
Emprunt	Remboursement
Eglise	Diagnostic
Presbytère	Etude réfection de la Cure
Voirie	Bornage – relevés topographique
Logiciels	Licences logiciels
Alpage	Création réservoir eau à Chaton
Alpage	Création réservoir eau aux Mouterres
Bâtiments	Remplacement chaudière Mairie, école
Aide	Aide aux particuliers (terrassement)
Matériel	Cuisine les Ors
Roulant	Remplacement Kangoo
Bâtiments	Création WC sous Bibliothèque
Ecole	Extension Ecole
Eglise	Réfection électricité
Eclairage	Eclairage Hameaux Singuigneret
Voirie	Parking sous Le Dauphin : enrobé COLAS
Voirie	Projet Concordia
Voirie	Etude et MO Route des Aymes
Eau	Remplacement des échelles + vannes
Matériel	Petit matériel
Informatique	Remplacement PC + chaise bureau

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 577 726 €.

Pour compléter la discussion, Monsieur le Maire présente l'état de la dette et son évolution sur plusieurs années. Il est en effet intéressant de noter que les annuités d'emprunt (capital + intérêts) ont diminué, passant de 62 400 € en 2014 à 43 800 € au 1^{er} janvier 2019 et à 23 983€ au 1^{er} janvier 2020. En effet, 3 emprunts sont soldés courant 2019 pour un montant total d'annuité de 19 978 €.

Ce fort désendettement dégage une possibilité d'emprunt intéressante surtout, compte tenu des taux très faibles accordés aux collectivités. Aussi, Monsieur le Maire expose que le besoin de financement pour l'ensemble des investissements identifiés au PPI 2019 s'élève à 180 000 €.

Il propose de souscrire un emprunt de ce montant pour une annuité de 16 399 € (estimation faite sur un emprunt de 180 000 € sur 12 ans à 1,5 %). Ainsi, les annuités soldées courant 2019 compenseront les annuités de ce nouvel emprunt.

Monsieur le Maire propose de voter un budget d'investissement 2019 équilibré à 577 726,29 € sans augmentation des annuités d'emprunt.

Monsieur Hugues BEAUME est chagriné de souscrire un nouvel emprunt mais le fait que les annuités nouvelles soient compensées par celles soldées courant 2019 le rassure. Madame Florence GONON exprime le même avis.

Monsieur Jean-Pierre COING s'inquiète quant à lui de l'avenir de l'école maternelle au regard du montant de l'emprunt souscrit en partie pour permettre les travaux d'extension. Monsieur le Maire rappelle l'accord passé avec l'inspection académique consistant à rapatrier des enfants de CP à Mizoën si et seulement si la baisse d'effectif est suffisamment inquiétante. L'intégration de CP nécessite des travaux d'amélioration des locaux. Sans ces travaux prévus en 2019, cette intégration ne pourra pas être effective et l'avenir de l'école sera alors réellement incertain.

Monsieur Gilbert MICHEL, fait également part de sa réticence initiale à souscrire un nouvel emprunt de fin de mandat mais rappelle qu'il est nécessaire à la réalisation de l'ensemble des travaux programmés.

Pour conclure la discussion sur le budget 2019, Monsieur le Maire présente une comparaison du budget communal par habitant à la moyenne des communes de la même strate : les ratios obtenus permettent d'affirmer que les finances de la commune sont saines. Un débat s'engage toutefois sur le rapport entre la capacité financière élevée de la commune et les dépenses de personnel bien plus élevées, au regard de la moyenne de la strate, rapport qui induit des dépenses d'investissement inférieures à la moyenne de la strate. Madame Delphine MIALON affirme que c'est une stratégie choisie par les anciennes municipalités, Monsieur Hugues BEAUME abonde dans ce sens en rappelant que, s'agissant des employés communaux, ce choix s'est imposé à cette mandature sans aucune marge de manœuvre, du fait de leur statut.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif 2019 du budget principal :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET REFUGES

Monsieur Gilbert MICHEL donne lecture des chiffres issus du compte de gestion tenu par Mme la trésorière strictement identiques aux chiffres du compte administratif tenu par la commune, à savoir :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2017	- 6 289,51 €
Dépenses 2018	3 786,03 €
Recettes 2018	10 844,56 €
Résultat de l'exercice 2018	7 058,53€
Résultat cumulé au 31.12.2018	769,02 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2017	7 587,61 €
Part affectée à l'investissement en 2018	6 289,51 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 298,10 €
Dépenses 2018	2 436,13 €
Recettes 2018	2 707,70 €
Résultat de l'exercice 2018	271,57 €
Résultat définitif au 31.12.2018	1 569,67 €

Monsieur le 1^{er} adjoint propose que l'excédent de fonctionnement (1 569,67 €) soit affecté à la section d'investissement en recette au budget 2019 (compte 1068).

Monsieur le 1er adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2018 du budget REFUGES :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Monsieur le 1er adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte administratif 2018 du budget REFUGES (hors de la présence de Monsieur le Maire) :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

SECURISATION DE LA VOIE COMMUNALE : MURS DE SOUTÈNEMENT ROUTE D'EMPARIS SECTEUR TUNNELS

Monsieur le Maire rappelle les désordres constatés sur la route d'Emparis secteur des tunnels. L'entreprise EGSOL a été missionnée fin 2018 pour diagnostiquer les murs de soutènement et RTM est intervenu pour contrôler les ouvrages de protection contre les chutes de pierres en amont.

Ces études ont mis en évidence la nécessité de programmer des travaux de confortement des murs de soutènement. Une mission de maîtrise d'œuvre doit être lancée pour définir les travaux à entreprendre. Monsieur le Maire propose de retenir les offres de EGSOL, pour l'accompagnement technique et CM AMENAGEMENT pour l'accompagnement administratif, pour un montant total de 11 240 € HT, soit 13 488 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces missions sont prévues au budget 2019. Les travaux seront inscrits au budget 2020 pour permettre l'obtention d'une subvention de l'Etat (DETR - trop tard pour cette année). Madame Delphine MIALON s'inquiète de la validité des études réalisées, seront-elles toujours valables dans 1 an ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que les études sont subventionnables à conditions que les travaux soient engagés.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du programme de travaux de sécurisation de la route d'Emparis secteur tunnel et des devis mentionnés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Toilettes publiques à Parizet

L'entretien de ces toilettes sèches pose problème et les dégradations sont nombreuses. La CCO ayant installé ce dispositif interroge la commune quant à son avenir. Les élus approuvent le démontage sans remplacement puisque le système de toilette sèche n'est pas satisfaisant pour l'entretien à cet endroit (pas d'eau). Ils envisagent cependant d'installer ce type de dispositif au départ du chemin des Clots, l'entretien serait à la charge de la commune.

Avenir de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion est prévue début avril avec le nouvel inspecteur d'académie pour discuter de l'avenir des écoles du Haut Oisans, les communes limitrophes sont conviées à cette rencontre. L'inspecteur a réexprimé la volonté de ne pas fermer d'école pour les 2 prochaines rentrées scolaires.

Séance levée à 21h30

* / * / * / *